

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE
LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 SEPTEMBRE 2017

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2017-46

OBJET : Opération « Renouvellement et renforcement du réseau d'Alimentation en eau potable secteur Richeval/Bonne-Terre, territoire de la ville de Morne-à-l'Eau

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un septembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M ^{me} CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		Excusé	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line	X		

COURRIER ARRIVÉ LE

30 OCT. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

RENDUE EXECUTOIRE,

LE 30/10/17

Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Rénalt SIOUMANDAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;



Vu la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG, en date du 26 avril 2017, portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-36 en date du 21 septembre 2017 portant régularisation des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/070 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant affectation des biens transférés par la CANGT au SIAEAG au profit de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-39, en date du 21 septembre 2017, portant approbation de l'affectation des biens nécessaires au service d'eau potable de RéNoC-Eau ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la programmation pluriannuelle des travaux menés par « Routes de Guadeloupe », il est prévu le renouvellement d'une portion de la route nationale 6, sur le territoire de la ville de Morne-à-l'Eau ;

CONSIDERANT que RéNoC-Eau ayant en gestion des réseaux d'alimentation en eau potable qui passent tantôt sous la chaussée, tantôt en accotement, a été interpellée par les services de la Région Guadeloupe, Maître d'ouvrage de ces travaux de réhabilitation de chaussées ;

CONSIDERANT que RéNoC-Eau et la Région Guadeloupe conviennent qu'il faut procéder au renouvellement et au renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de la zone, avant la réalisation du tapis d'enrobé et des aménagements envisagés par les Routes de Guadeloupe et la Région ;

CONSIDERANT que l'opération qui consiste au renouvellement et au renforcement de mille deux cent cinquante mètres linéaires (1250 ml) de réseau AEP dans le secteur de Richeval, était déjà identifiée et avait déjà fait l'objet d'études par les services de RéNoC-Eau ;

CONSIDERANT que l'alimentation en eau potable du secteur de Richeval, assurée par le réservoir de Picard qui est alimenté par le forage de Picard, est en Amiante Ciment de diamètre DN 125 sur 1250 ml, entre le canal des Rotours et le carrefour de Bonne-Terre ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au renouvellement de cette canalisation afin d'améliorer sensiblement et immédiatement la distribution de l'eau potable de ce secteur ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à mettre en œuvre l'opération de « Renouvellement et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable - Secteur Richeval/Bonne-Terre, territoire de la ville de Morne-à-l'Eau » ;

ARTICLE 2 : DE VALIDER le plan de financement prévisionnel proposé comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Fonds Publics :		
(FEDER, Région, Département, Office de l'Eau, AFB...)	147 560,00 € HT	80%
Régie Eau Nord Caraïbes	36 890,00€ HT	20%
TOTAL	184 450,00€ HT	

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à solliciter les subventions afférentes à cette opération,

ARTICLE 4 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à contractualiser un partenariat avec la Région Guadeloupe afin de mener à bien cette opération,

ARTICLE 5 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à assurer la conduite de l'opération et la réception des travaux ;

ARTICLE 5 : D'IMPUTER les dépenses sur le budget « Eau » de RéNoC-Eau ;

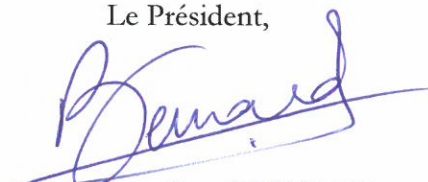
ARTICLE 6 : Le Président et le Directeur de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,



Le Président,


Jean-Luc BERNARD



RéNoC-Eau
Rue du Docteur CHOVIÑO
Espérance
97111 MORNE-À-L'EAU
SIRET 824 342 216 00010
Tél. : 05 90 24 83 56